



Le 30 août 2012

Avis de la CRAT relatif à la Commission de rénovation urbaine de la Ville Haute à THUIN

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le règlement de la Commission de Rénovation de Quartier.

1. CONTEXTE

Brève description: Règlement d'ordre intérieur de la Commission de rénovation urbaine de la Ville Haute à THUIN

Date de réception du dossier : 13 août 2012

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur la composition de la Commission de rénovation urbaine et le règlement d'ordre intérieur.

Elle estime que le règlement d'ordre intérieur a été modifié en intégrant les remarques formulées par la CRAT dans son précédent avis (CRAT/12/AV.83).

D'une part, elle relève une meilleure représentativité des associations et d'organismes ayant leur activité dans le quartier. D'autre part, elle constate que la composition de la Commission figurant dans le ROI n'est plus nominative.


Pierre GOVAERTS,
Président